

**Le syndicat mixte du
SCoT Montagne Vignoble et Ried,**
l'instance de définition du projet de territoire
qui s'applique aux 24 communes



SCoT Montagne Vignoble Ried

Le territoire Montagne Vignoble et Ried

2 EPCI

Etablissement public de coopération intercommunale

→ Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé

→ Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg

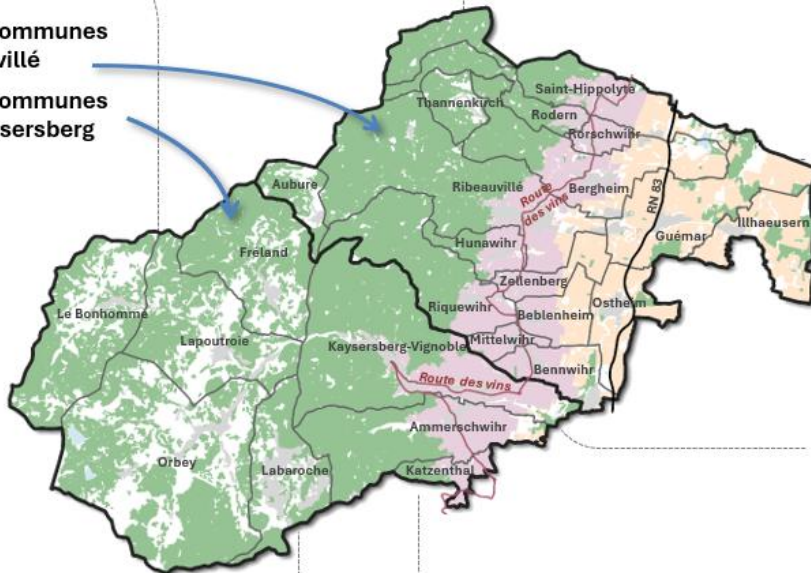
24 communes

34 867 habitants
(INSEE, 1^{er} janvier 2023)

19 872 logements
(INSEE, 1^{er} janvier 2022)

11 798 emplois
(INSEE, 1^{er} janvier 2022)

350 km²



9% Espaces artificialisés

36% Espaces agricoles

54% Espaces forestiers et naturels

1% Milieux humides surfaces en eaux

12 427 ha de territoires agricoles
dont **4 273 ha** de vignobles

3 grandes entités paysagères :
La Montagne, le Vignoble et la Plaine

Le SCoT Montagne Vignoble et Ried

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) rassemble les collectivités, communes et intercommunalités, autour d'une **ambition commune** qui préside à l'aménagement et au développement d'un territoire pour les 20 ans à venir. Il traite et décline localement les politiques nationales notamment celles centrées sur **les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, de développement commercial, d'environnement.**

Le SCoT est un document projet, et un document politique avant tout ...

- 1** Un projet de territoire pour les prochaines années **Un projet de développement et d'aménagement pour le territoire**
- 2** Un projet politique **Un document politique de références pour les politiques publiques**
- 3** Des préconisations et mesures d'urbanisme pour mettre en oeuvre le projet **Un document d'urbanisme qui s'inscrit dans une hiérarchie réglementaire**

Le SCoT est un **document « intégrateur »**, et constitue un **cadre de référence**. A ce titre, les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU et PLUi, cartes communales) doivent être compatibles avec lui.

Le SCoT MVR est porté par la volonté d'être un territoire qui vise un réel dynamisme mis au service d'un Ménagement du territoire et systématisant la prise en compte de l'environnement.

Approuvé en 2010, le SCoT MVR a fait l'objet d'une révision lancée en 2014, afin notamment d'intégrer les obligations de la loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 ». Arrêté en 2017, **le Schéma de Cohérence Territoriale a été approuvé le 6 mars 2019.**

Afin d'intégrer les objectifs de la loi Climat et Résilience en matière de sobriété foncière, une modification simplifiée du SCoT a été lancée en décembre 2025.

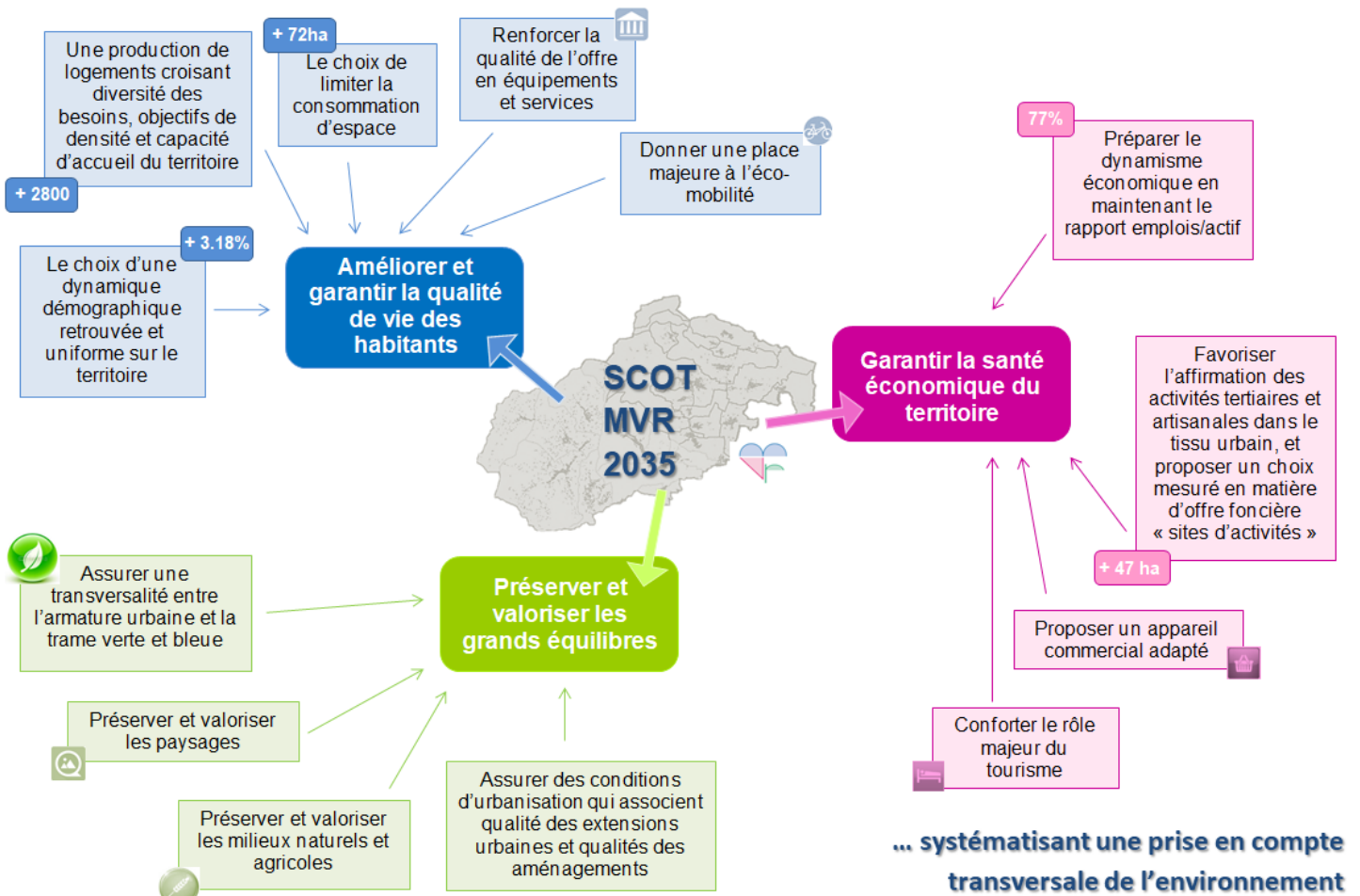
La **déclinaison de la trajectoire de « Zéro artificialisation nette » (ZAN) dans le projet de territoire du SCoT et dans les documents d'urbanisme constitue le principal objectif de ce nouveau début de mandat.**



La volonté politique du SCoT de préserver et valoriser les qualités du territoire se fonde sur trois ambitions complémentaires :

- Préserver et valoriser les qualités environnementales et patrimoniales du territoire,
- Améliorer et garantir la qualité de vie de ses habitants,
- Créer de la valeur ajoutée pour produire les emplois dont les ménages ont besoin et les moyens nécessaires à l'entretien, l'aménagement ou la préservation du territoire

Une ambition mise au service d'un MENAGEMENT DU TERRITOIRE ...



Tous les documents sont téléchargeables sur le site internet du syndicat mixte :

<https://www.scot-mvr.org>

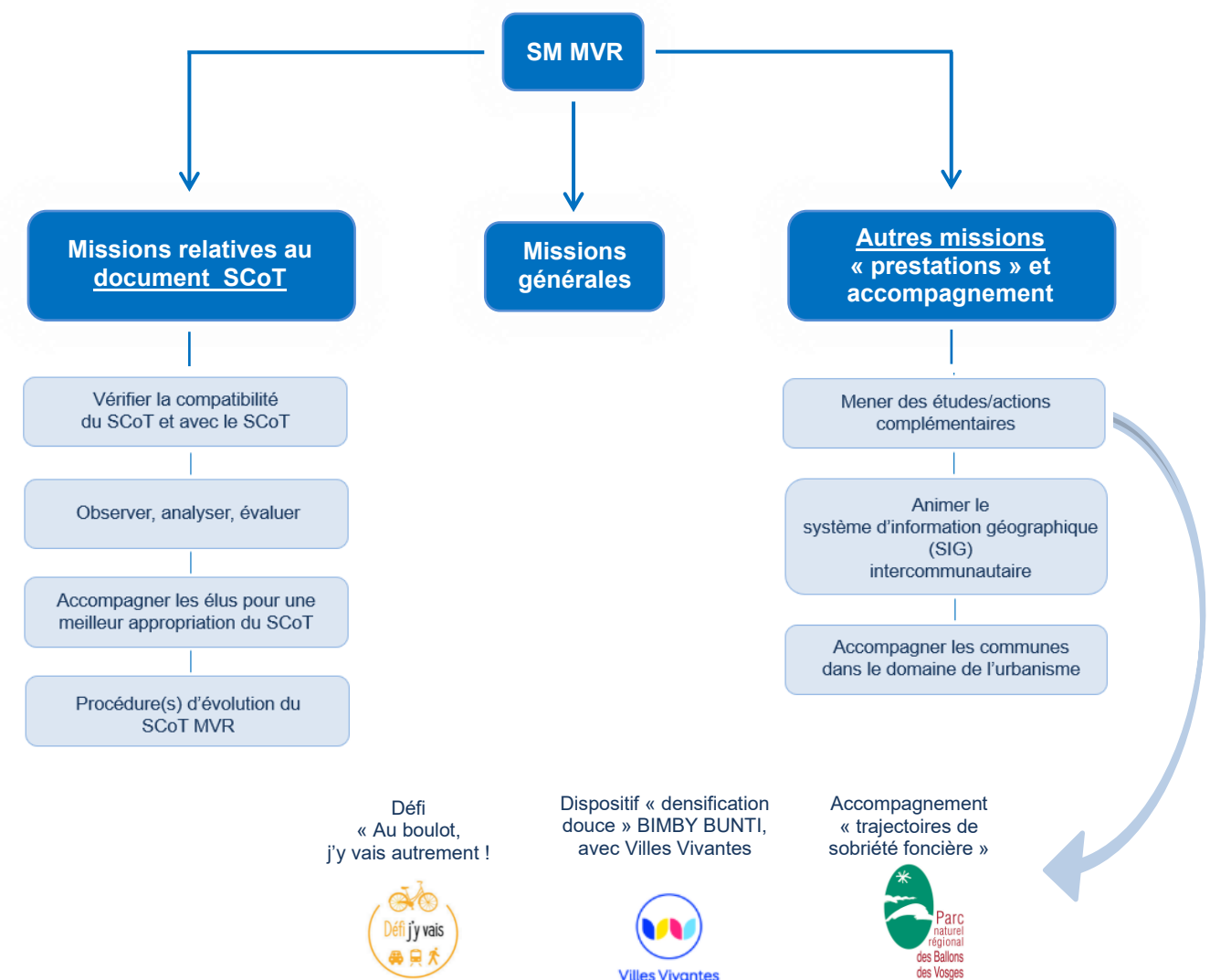
Le syndicat mixte du SCoT

Le syndicat mixte est un endroit privilégié pour les élus du territoire, leur permettant **d'échanger et de débattre** sur les perspectives et les enjeux de développement et d'aménagement durables qui dépassent les échelles communales et intercommunales. Les élus y dessinent l'avenir des 24 communes en matière d'habitat, de déplacements, de développement économique et d'environnement.

Le syndicat mixte est principalement chargé de **l'élaboration, du suivi et de la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale Montagne Vignoble et Ried.**

Ses missions s'organisent selon 3 grands axes :

- Missions générales (fonctionnement administratif et financier du syndicat)
- Missions relatives au document SCoT
- Autres missions de « prestations » et accompagnement



La structure porteuse du SCoT est le **syndicat mixte Montagne Vignoble et Ried**.
Il regroupe **2 communautés de communes** (Pays de Ribeauvillé et Vallée de Kaysersberg)
représentées par 51 élus réunis au sein d'un comité syndical.

Le syndicat mixte est composé des instances suivantes :



Le **Comité syndical** prend les décisions concernant la gestion du syndicat mixte (budgets, actes et procédures, programme de travail annuel ...), se positionne sur le projet de SCoT et son application. En ce sens, le comité est un espace de travail partenarial.

Le **Bureau syndical** assure, sur délégation du Comité, le pilotage politique, prépare et met en œuvre les décisions syndicales, formule les avis du syndicat sur les procédures d'aménagement et d'urbanisme en cours.

L'**équipe technique** composée d'une chef de projet et d'un chargé de mission (soit 2 ETP) assure la gestion du syndicat mixte, veille à la mise en œuvre des décisions politiques et assure le lien avec les services et intercommunalités, les communes et autres organismes ou structures publiques.

Cette équipe est complétée depuis 2025 d'un agent mis à disposition à hauteur d'1/2 ETP, afin d'assurer l'animation de l'opération « densification douce » BIMBY BUNTI dont le suivi est mutualisé au syndicat mixte du SCoT pour le compte des deux communautés de communes.



Paroles d'élus

Etre délégué(e) au syndicat mixte du SCoT, c'est l'occasion

- de mieux connaître le territoire,
- de suivre son évolution,
- d'échanger avec les autres élus,
- de participer aux discussions et réflexions en termes d'aménagement et de développement
- d'avoir une dynamique collective autour d'un projet commun



Découvrez les 4 petits films d'information / sensibilisation des élus réalisés par la Fédération nationale des SCoT sur notre site internet : <https://www.scot-mvr.org>

Film 1 : 1 minute pour comprendre l'aménagement du territoire



Film 2 : 1 minute pour comprendre le rôle du SCoT dans l'aménagement du territoire



Film 3 : 1 minute pour comprendre comment construire un projet de territoire dans son SCoT



Film 4 : Devenir élu(e) de SCoT, pourquoi pas moi ?



Syndicat mixte du SCOT Montagne Vignoble & Ried

1 rue Pierre de Coubertin – 68150 Ribeauvillé

Tel : 03 89 73 27 21 – www.scot-mvr.org